Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Date d'impression : 23.01.2026 **Numéro de version 1.0** **Révision: 23.01.2026**

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: ***CHRYSO®Xel 650***

UFI: KG20-U09F-S00W-ACXU

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange: Adjuvant pour béton et mortier

Utilisations déconseillées: Pas d'autres informations importantes disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Chryso France
7 rue de l'Europe. 45300.
SERMAISES DU LOIRET.
France

Tel:+(33) 2 38 34 58 00
Fax: +(33) 2 38 39 01 72

Service chargé des renseignements: fds.chryso@chryso.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Muta. 2 H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Carc. 1B H350 Peut provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 1)

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Nitric acid, ammonium calcium salt
formaldéhyde
thiocyanate de sodium

Mentions de danger
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Indications complémentaires:
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.
Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

*

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 15245-12-2 EINECS: 239-289-5 Reg.nr.: REACH 01-2119493947-16	Nitric acid, ammonium calcium salt Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H336	50-<100%
CAS: 50-00-0 EINECS: 200-001-8 Numéro index: 605-001-00-5	formaldéhyde Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H331 Muta. 2, H341; Carc. 1B, H350 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 EUH210 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25% Skin Irrit. 2; H315: 5 % ≤ C < 25 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 25 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 25 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,2 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,2 % STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	1-<3%
CAS: 540-72-7 EINECS: 208-754-4 Numéro index: 615-004-00-3 Reg.nr.: 01-2119343700-47-XXXX	thiocyanate de sodium Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412 EUH032	≥1-<2,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Consulter un médecin en cas de malaise.

Après inhalation:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INHALATION: Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau.

Après contact avec les yeux: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Après ingestion:

Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 3)

*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts ou tout autre cours d'eau. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Utiliser un neutralisant.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

STOCKAGE
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker dans un endroit sec.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Tenir au frais.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 4)

*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
–	
50-00-0 formaldéhyde	
VLEP	Valeur momentanée: 0,74 mg/m³, 0,6 ppm Valeur à long terme: 0,37 0,5* mg/m³, 0,3 0,62* ppm C1B, M2,*:jusqu'au 11.07.24 l'embaumement

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:
Protection respiratoire recommandée.



Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387/A1 :
- A1 (Marron)

Protection des mains:

Matériau des gants



Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection

Protection du corps:

Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Enlever les vêtements contaminés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

INDICATIONS GÉNÉRALES

État physique	Liquide

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 5)

Couleur:	Brun
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair:	>100 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH à 20 °C	6
VISCOSITÉ	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	>1 g/cm³
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules	Non applicable.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité:	
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Changement d'état:-	
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	Non applicable.
Gaz inflammables	Non réglementé
Aérosols	Non réglementé
Gaz comburants	Non réglementé
Gaz sous pression	Non réglementé
Liquides inflammables	Non réglementé
Matières solides inflammables	Non réglementé
Substances et mélanges autoréactifs	Non réglementé
Liquides pyrophoriques	Non réglementé
Matières solides pyrophoriques	Non réglementé
Matières et mélanges auto-échauffants	Non réglementé
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non réglementé
Liquides comburants	Non réglementé
Matières solides comburantes	Non réglementé
Peroxydes organiques	Non réglementé
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non réglementé

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 6)

Explosibles désensibilisés	Non réglementé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Stable à température ambiante.
Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
15245-12-2 Nitric acid, ammonium calcium salt		
Oral	LD50	1.000 mg/kg (rats)
50-00-0 formaldéhyde		
Dermique	LD50	270 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50, 4h	>200 mg/l (rats)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 7)

Indications toxicologiques complémentaires:
Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Peut provoquer le cancer.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
15245-12-2 Nitric acid, ammonium calcium salt	
CL50	>100 mg/l (algae)
	447 mg/l (poisson)
CE50	>100 mg/l (daphnia magna)
	>1.000 mg/l (slu)
CI50	447 mg/l (poisson)

12.2 Persistance et dégradabilité
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

COMPORTEMENT DANS LES STATIONS D'ÉPURATION

Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Code de l'environnement : Art. L.541-11 à 39 et Art. R.541-13 à 41 : élimination des déchets Concerné

Code de l'environnement : Art. R.541-42 à 48 : circuit de traitement des déchets Concerné

Arrêté du 29/07/05 : contrôle des circuits d'élimination Concerné

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 8)



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé

*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 28, 72

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT	
15245-12-2	Nitric acid, ammonium calcium salt

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon EC 2020/878

Nom du produit: *CHRYSO®Xel 650*

(suite de la page 9)

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350 Peut provoquer le cancer.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Service établissant la fiche de données de sécurité:

CHRYSO France
7 rue de l'Europe. 45300.
SERMAISES DE LOIRET.
France

Tel: +(33)2 38 34 58 00
Fax: +(33)2 38 39 01 72

Autres indications: Méthode utilisée pour la classification selon directive 99/45/CEE du mélange: calcul.

Date de la version précédente: 04.10.2024

La première date de préparation : 07.03.2024

Nombre de révisions et date de la dernière révision : 1.0 / 23.01.2026